

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***21365859***Déposé
04-11-2021

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/11/2021 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0773320721

Nom(en entier) : **ART TOITURE**

(en abrégé) :

Forme légale : Société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège Rue Grand'Route 156 bte 5
: 4610 Beyne-Heusay**Objet de l'acte :** SIEGE SOCIAL, DIVERS, DENOMINATION

D'un acte reçu par le Notaire Nicolas ROUSSEAU, à Charleroi, en date du 21 octobre 2021, en cours d'enregistrement, il résulte que s'est réunie, ainsi qu'il suit, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée « ART TOITURE » ayant son siège à 4610 Beyne-Heusay, Rue Grand Route, 156 boîte 5, titulaire du numéro d'entreprise 0773.320.721 ; Société constituée aux termes d'un acte reçu par le Notaire soussigné, en date du 27 août 2021, dont les extraits ont été publiés aux Annexes du moniteur belge en date du 1er septembre 2021 sous le numéro 21351297, et qui n'ont pas été modifiés depuis.

Composition de l'assemblée

Sont présents :

1/ Monsieur BROGNIARD Freddy (les prénoms selon carte d'identité française sont « Freddy Rudy »), né à Dechy (France) le vingt-cinq février mille neuf cent septante-quatre, de nationalité française, domicilié à 59230 Saint Amand les Eaux (France), RUE BASSE, 381. Lequel déclare posséder vingt-cinq (25) actions.

2/ Monsieur BROGNIARD Weslé (les prénoms selon passeport français sont « Weslé Freddy »), né à Revin (France) le trente juin mille neuf cent nonante-huit, de nationalité française, domicilié à 59230 Saint Amand les Eaux (France), RUE BASSE, 381. Lequel déclare posséder septante-cinq (75) actions.

Lesquels possèdent, ensemble, la totalité des actions émises par la société.

Ordre du jour

L'assemblée a été convoquée pour délibérer sur l'ordre du jour qui suit :

1. Décision de modifier la dénomination de la société – modification de l'article 1 des statuts.
2. Décision de supprimer l'adresse mail de la société, précédemment choisie lors de l'assemblée générale du 27 août 2021.
3. Modification du siège de la société.

DÉLIBÉRATIONS ET RÉOLUTIONS

Après délibération sur les points à l'ordre du jour, l'assemblée adopte les résolutions suivantes à l'unanimité :

1. Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination de la société, laquelle sera dorénavant « BROGNIARD Concept ».

L'alinéa 2 de l'article 1 des statuts est en conséquence remplacé par le texte suivant :

« Elle est dénommée « *BROGNIARD Concept* » ».

L'assemblée générale adaptera en conséquence les statuts coordonnés de la société suite à cette modification.

2. Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer l'adresse électronique de la société, précédemment choisie à l'occasion de l'assemblée générale du 27 août 2021, réunie immédiatement après la constitution de la société.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers**Au verso** : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").

L'assemblée décide de ne la remplacer, pour le moment, par aucune autre adresse électronique.

3. Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'adresse du siège de la société.

L'adresse du siège est dorénavant établie à 6040 Jumet, 4ème rue, 33.

CLOTURE

Toutes les décisions ont été prises à l'unanimité des voix.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME délivré en vue de la publication au Moniteur Belge.

Le Notaire, Nicolas ROUSSEaux.

EXPEDITION.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/11/2021 - Annexes du Moniteur belge